



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 81217

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la protection sociale des agents de l'État. La recommandation de la Commission européenne du 20 juillet 2005 et l'arrêt du Conseil d'État du 26 septembre 2005 privent les mutuelles de fonctionnaires du cadre juridique leur permettant de recevoir une aide allouée par l'État. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81217

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11726